

morbihan



Cahire — Plougoumelen

Photo SETAP

Cahiers de L'UMIVEM

été - automne 1978

N° 18

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan) filiale de la Fédération Nationale de Sauvergarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), présidée par Henry de Segogne, a été fondée en mars 1969 sous la présidence du Préfet du Morbihan.

L'UMIVEM groupe les associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection du patrimoine naturel, artistique, historique, du département.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

Sommaire de ce numéro

RESTAURER en BRETAGNE

— Colloque de Pontivy	Page 1
● Protéger l'architecture rurale — Yvan Christ	Page 1
● La maison paysanne — André Mussat	Page 7
● La maison morbihannaise Un art de vivre pour hier et aujourd'hui Marie-Madeleine Martinie, Madeleine Delalay	Page 11
● L'exposition sur l'habitat rural Albert Degez, Jean-Michel et Yves Dubost, Guy Le Huidoux, Yves Guillou	Page 19
● Restaurer ou reconstruire — Ouest-France	Page 23
● Financement des travaux — Comité d'Habitat Rural	Page 28
● Echanges dans les groupes de travail	Page 30
— Les lotissements à usage d'habitation — G. Magyar	Page 32
— Questionnaire de l'UMIVEM aux Municipalités	Page 34

Adresse : Madame R. BORDE
BORDLANN — 56600 LANESTER — Tél. 76.10.47 — 76.16.22

Cotisations : Etudiant : 5 F — Membre Actif : 40 F
Membre Bienfaiteur : 50 F et plus

C.C.P. UMIVEM 3678-40 K Nantes - Compte bancaire B.P.B.A. Lorient

Amis de l'an dernier, avez-vous réglé votre cotisation 1978 ?

RESTAURER EN BRETAGNE COLLOQUE DE PONTIVY - 1ER JUILLET 1978

Dans notre n° 17, nous annonçons la parution du livre de Monsieur Albert DEGEZ : « Restaurer en Bretagne. Le Morbihan » (1). Son dessein rejoint très exactement une des préoccupations majeures de l'UMIVEM : sauvegarder le visage de notre Bretagne où les maisons traditionnelles tiennent une si large place. Monsieur Degez nous invite d'abord à regarder pour mieux comprendre. Puis il nous détaille le travail du maçon, du charpentier, du couvreur, avant d'avancer conseils et remarques pour les aménagements tant extérieurs qu'intérieurs. Un lexique des termes de métier complète l'ouvrage, illustré de 66 croquis de l'auteur et appelé à devenir le vade-mecum de tous ceux — et ils sont nombreux — que préoccupe le difficile problème de la restauration des maisons anciennes.



Danièle Delalay, Madeleine Delalay, Yves Dubost, Yvan Christ, Jean-Michel Dubost, Marie-Claire Borde, Suzanne Fenard, M. Tissier, Albert Degez, Yves Guillou, André Mussat, M. Corbel, Guy Le Huidoux
Photo-Ouest France

Pour le faire connaître du public, l'UMIVEM a organisé, conjointement avec « TIEZ BREIZ » (2), un colloque qui s'est tenu, le 1^{er} juillet, à Pontivy, sous la présidence de son maire, Monsieur MASSON, et en présence de Monsieur CAVAILLE, député-maire de NOYAL-PONTIVY, de Monsieur TISSIER, sous-préfet de PONTIVY et de nombreux représentants des municipalités du Morbihan. Nous avons pensé qu'il serait utile d'en prolonger les enseignements en

(1) Editions SERG, 30 x 20 cm, 79 pages, illustrations.

(2) Madame FENARD - Maisons Paysannes de France - 1, Rue d'Oradour-sur-Glone - Rennes

présentant :

- le résumé des conférences de Monsieur Yvan CHRIST et de Monsieur le professeur MUSSAT ;
- texte d'un montage audio-visuel écrit par Marie-Madeleine MARTINIE et réalisé par Madeleine DELALOY : « La maison morbihannaise, un art de vivre pour hier et aujourd'hui ».
- un aperçu de l'exposition sur l'habitat rural en Morbihan qui, après s'être tenue au château de Pontivy, a circulé en de nombreux points du département.
- Les échanges dans les groupes de Travail.

UMIVEM



Saint-Philibert - Pourhos

Photo Inventaire

PROTEGER L'ARCHITECTURE RURALE

Conférence de Monsieur Yvan CHRIST



Quistinic

Photo Delaloy

L'œuvre de Monsieur Yvan Christ vient d'être couronnée par le prix Balzac, et c'est justice. Il est au service de l'art depuis plus de 30 ans. Spécialiste des photographies anciennes, auteur de plus de vingt ouvrages tous consacrés à notre patrimoine artistique, il a dirigé la rédaction d'un Dictionnaire des Eglises de France et d'un Dictionnaire des Châteaux ; Il est aussi un des membres les plus éminents de la Société pour l'Esthétique de la France (plus connue sous le nom de « Sites et Monuments ») et vice-président de la Fédération des Villes d'Art.

Ses conférences, ses articles innombrables, aussi bien dans les revues d'art que dans les publications d'intérêt général, (du Figaro au Guide Gault et Millau... de la Revue de deux Mondes à la Revue des monuments historiques ou à France-Catholique-Ecclesia) mettent à la portée de lecteurs extrêmement variés une science que nous dirions... infinie, si nous ne risquions de blesser sa modestie !

Monsieur Yvan Christ commençait sa conférence en citant Georges Henri Rivière, fondateur du Musée des Arts et Traditions populaires : « S'il l'on n'y prend garde, on ne verra plus un seul village traditionnel en France ». Pour lutter contre cela disait-il, « il nous faut être lucides et courageux, mais la lucidité et le courage, ne les avez-vous pas dans le Morbihan où 141 maires sur 263 ont répondu au questionnaire de l'Umivem (1) ? Si un questionnaire de cet ordre avait été depuis longtemps envoyé à chacun des maires français, le drame de la disparition du paysage traditionnel n'aurait peut-être pas été supprimé, mais les conditions de la victoire seraient posées. Jean Cuisenier dirige une considérable collection technique et scientifique aux Editions Berger-Levrault dont le titre est « l'Architecture rurale française ». Trois volumes y ont déjà été publiés ; le Professeur Mussat en prépare un quatrième sur la Bretagne.

Les réflexions liminaires de Jean Cuisenier font frémir : ce patrimoine aux multiples aspects, ce trésor d'ingéniosité et d'invention, les voici aujourd'hui menacés de toute part. Les villages se vident, les maisons périssent d'abandon. Là on les transforme, on les reconstruit à l'aide de matériaux les plus hétéroclites selon des plans étrangers à leur destination. Ailleurs on les fige dans un état déterminé et on les rend impropres à remplir les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues. En peu d'années, la plus grande part de ce legs des générations antérieures aura en certaines régions complètement disparu.

Le fait est là. Une façon d'être, de vivre, de créer prend fin sous nos yeux et nous sommes placés devant un double péril : la ruine inéluctable ou la réparation mutilante, et l'architecture rurale n'est-elle pas la part la plus fragile du patrimoine français ? C'est pourquoi Jean Cuisenier se propose, pendant qu'il est encore temps, de fixer une image aussi précise que possible des formes architecturales. Mais après l'étude de ces formes, il voudrait fonder une politique de conservation de ce patrimoine.

C'est aussi ce que vous voulez à l'Umivem. Je crois que vous serez entendus. N'a-t-on pas renoncé en ville au gigantisme architectural ? Je fus de ceux qui, contre tout espoir, le combattirent. On ne se moque plus aujourd'hui de mon irréalisme. Les Français, dans leur majorité, restent plus que jamais des paysans contrariés. Statistiquement ils n'ont d'yeux que pour la maison individuelle entourée d'un petit jardin. On peut sourire d'une telle tendance, il faut pourtant en tenir compte, l'orienter et épargner à ceux qui la manifestent de sombrer dans l'opérette. C'est ce que dit un sondage de la Sofres en 1976, c'est

1) voir page 34



Saint-Adrien en Saint-Barthélemy - Photo Delafay

ce que prouve le succès, à la Foire de Paris, du pseudo-village de résidences secondaires, c'est-à-dire en vieux français des maisons de campagne, néo-classique, néo-provençales, néo-bretonnes, néo-alpines, etc... Dois-je l'avouer, certaines de ces maisons ne me paraissent pas méprisables ? Les grimaces folkloriques y sont moins insistantes qu'avant hier et qu'hier. Tant d'horreurs et d'erreurs ont été commises qu'une certaine mesure est, tout compte fait, un signe heureux.

La sagesse dans le domaine de l'architecture rurale serait-elle dans le pastiche et dans la copie ? Dans leur remarquable ouvrage : « l'Architecture rurale et bourgeoise en France », les architectes Georges Doyon et Roger Ubrecht, les auteurs, ne rougissent pas de se montrer largement favorables à ce qu'ils appellent « la copie intelligente et sincère de ce qui mérite d'être reproduit et transmis ». La copie, disent-ils, n'implique pas le plagiat. Aucune œuvre ne peut être créée qui ne tienne compte d'un ouvrage antérieur. Le danger, c'est peut-être de vouloir copier la ville à la campagne. L'univers rural se dépeuple de ses habitants naturels et il est convoité par des habitants venus d'ailleurs qui, trop souvent, le martyrisent. Dans un excellent article de la Revue

des Monuments historiques de la France n° 6, Madame Elizabeth Morel a poussé un cri d'alarme : « Des artisans, pour quand ? ». Elle rappelle, entre autre, l'existence de l'éco-musée de la Grande-Lande à Marquèze où l'on s'est attaché à reconstituer un ensemble d'exploitations typiquement landaises. L'initiation est excellente mais, autour de ce « mémorial », des maisons aussi parfaites que celles du musée sont désertées et menacent ruine ».

C'est pour lutter contre cette ruine partout sur le territoire français qu'il faut s'unir, faire connaître les livres de Doyon et Ubrecht, de Jean Cuisenier, d'Albert Degez et aussi celui de l'abbé Lelegard consacré aux maisons anciennes de la Manche, celui d'Henri Enguehard pour les maisons des pays de Loire, et tout récemment celui de l'architecte Jean-François Devolière sur la Côte d'Or. Préfaçant cette dernière plaquette, Monsieur Robert Poujade écrit : « Ce qui est réaliste, c'est de diffuser largement les connaissances qui permettent de ne pas rompre les harmonies menacées ». Il est impossible de poster derrière chaque Français un gendarme culturel, inspecteur patenté du goût national. Alors que faire ? Sinon diffuser largement en effet tout ce qui rend sensible à l'architecture locale, tout ce qui aide à l'entretenir ? Mais qui fera cette diffusion ? Nos associations ne peuvent toucher qu'une minorité de compatriotes...

Oui, l'heure est venue où c'est l'Etat lui-même qui, en liaison avec nos associations, devrait prendre l'initiative officielle de nos mises en garde et de nos conseils. Ce sont les ministères de la Culture et de l'Environnement qui devraient, et sans tarder, éditer de brèves et claires brochures illustrées où ce que nous disons pour quelques milliers de Français serait diffusé aux millions de ceux qui ne nous entendent pas et ne nous entendront jamais. Voilà sous une apparence utopique le réalisme. Les moyens audio-visuels à commencer par la télévision n'y suffiront pas. Il faut aussi la chose écrite, la chose qui reste et qui dure... Si une telle diffusion était faite, je ne suis pas assez naïf pour croire que la situation serait renversée comme par miracle, cependant lorsque nous voyons les succès de détail de nos associations privées de moyens, ne pouvons-nous espérer beaucoup d'une brochure d'ensemble qui, pour chacune des régions françaises tiendrait compte des caractères régionaux. Et si l'Etat estime qu'il n'est pas de son ressort immédiat de se faire, pour une si bonne cause, l'éditeur national, ne peut-il au moins inciter chacune des régions à participer financièrement aux frais d'une édition de cet ordre ?

A nos associations d'intervenir dans cet ordre d'idées auprès des Ministères de la Culture et de l'Environnement ».

LA MAISON PAYSANNE Conférence de Monsieur le Professeur MUSSAT

Y a-t-il aujourd'hui travail plus utile que celui qui consiste à former le goût des jeunes générations ? C'est à quoi s'emploie le Professeur Mussat, titulaire à Rennes de la Chaire d'Histoire de l'Art, spécialiste des Châteaux et des manoirs, à qui les étudiants de Rennes doivent d'apprendre à voir, d'apprendre à sentir. Monsieur Mussat a inspiré des travaux remarquables, parmi lesquels une thèse de Denise Delouche sur les peintres de la Bretagne.

Mais il est aussi responsable de l'Inventaire pour la Bretagne, et qui ne sait ce que nous devons, ce que nos enfants devront à l'Inventaire ? Ce relevé de toutes nos richesses artistiques — des plus grandes églises aux plus modestes chapelles — relevé, qui ne laisse rien passer, est une mine où tous peuvent puiser. Nous n'avons pas manqué de le faire ces dernières semaines lorsque nous préparions notre exposition. Les livres déjà parus, sur Carhaix-Plouger, sur Guingamp, sur Gourin - Le Faouët et tout récemment sur Belle-Ile, sont admirables à la fois sur le plan scientifique et sur le plan artistique. Sans doute en était-il ainsi des deux numéros de la Revue lancée par le Professeur Mussat : « Arts de l'Ouest »... car ils sont devenus introuvables si vite après leur parution qu'on ne peut se les procurer.

Le Professeur Mussat fait défiler sous nos yeux des photographies choisies pour leur valeur didactique. Cette architecture paysanne, dit-il, est une architecture sans architectes, une architecture de maçons.



Quistinic

Maison élémentaire

Photo Delalay



Maison de marin — Belle-Ile, Bordoal

Photo Inventaire



Paul Fetan en Quistinic

Photo Delalay

Les plus anciennes maisons que nous puissions étudier remontent au milieu du XVI^e siècle. C'est à cette époque qu'apparaissent les grosses maisons de pierres. Nous pouvons appeler maisons post-médiévales, les premières, sans étage, mais munies d'un grenier. Ensuite apparaît au XVII^e, un type de maisons à étage où se fait jour l'idée de symétrie. Au XIX^e, la maison grandit, elle a presque toujours un étage, et la symétrie des façades est de règle. Chacun de ces types de maisons apparaît d'abord en ville. On l'imité ensuite dans les bourgs et enfin dans les villages.

La maison paysanne doit abriter des hommes, leurs outils et leurs travaux, des animaux et des réserves. La maison du XVI^e siècle abrite des paysans qui vivent de petite culture vivrière : une pièce pour les humains, une pièce pour les bêtes, le grenier pour les récoltes et l'essentiel est assuré.

Les choses se compliquent ensuite lorsque le produit du travail devient vendable : chevaux, blé, lin. La maison devient un chantier rural organisé autour de la cour. Il y reste toujours groupé : la salle commune, l'étable et le grenier. Lorsque la maison commence à avoir un étage, cet étage est souvent quasi-inutile ou très peu utilisé. On y fait, par exemple, germer les pommes de terre. On voit là la distance entre le rêvé et le vécu. On a voulu copier la ville. L'étage est en somme le signe de la condition sociale du paysan. Le modèle, c'est la ville qui le donne désormais et non plus le château et le manoir comme au Moyen-Age. N'est-ce pas encore vrai de nos jours, quand les gens de la campagne rêvent de pavillons préfabriqués, parce que les citadins ont des pavillons préfabriqués !

Au XIX^e siècle, la pression démographique se fait très forte en Bretagne. On construit beaucoup car la maison ancienne ne suffit plus. Les anciennes habitations deviennent souvent des étables.

Pour illustrer ces remarques de psychologie sociale, le Professeur Mussat montre des photos d'un habitat rural particulièrement sommaire : celui de l'ouvrier agricole qui ne possède ni terre, ni bête. Ce sont de très petites maisons sans grenier, ni écurie. Ces maisons élémentaires, dit-il, ont subsisté sur la côte (maisons de pêcheurs).

Il montre aussi divers types de fenêtres et portes gerbières descendant au plancher du grenier. A ce sujet, il fait remarquer une fois de plus que l'art populaire ne naît pas de rien et que la porte gerbière est empruntée aux forteresses de Jean IV.

Chacune de ces photos est située, datée et commentée de façon très pertinente. Voici une ferme à Ménéac : la maison est datée de 1710 ; la fenêtre de l'étage est une gerbière, donc l'étage est un grenier, mais il a quand même valeur de signe social et le paysan est probablement riche.



Quiberon

Photo Delaloy

Ici, maison de 1787, à Gourin. On dirait une maison d'ingénieur, elle est pourtant en pleine campagne, elle porte un bandeau à la mode des casernes. Là non plus le signe social ne correspond pas aux nécessités mais c'est l'époque où apparaît une aristocratie paysanne.

Ainsi sont étudiées des dizaines de maisons dans le but de faire comprendre non seulement comment mais pourquoi les maisons sont construites ainsi.

Après cet exposé, les participants du colloque sauront mieux ce qu'est le phénomène social de l'acculturation, et comprendront combien les modèles extérieurs peuvent peser sur les façons de sentir d'un groupe humain.

LA MAISON MORBIHANAISE UN ART DE VIVRE POUR HIER ET POUR AUJOURD'HUI

le texte écrit par Marie-Madeleine MARTINIE, du montage audio-visuel
réalisé par Madeleine DELALOY

L'architecture rurale en Bretagne est remarquablement variée dans son unité, ce qui contribue à faire d'une traversée du pays un voyage où l'intérêt se renouvelle sans cesse.

Pour ne parler que du Morbihan, que de différences entre les maisons blanches de pêcheurs, au Sud, celles de la région de Bieuzy ou de Pontivy vers le Nord, ou encore entre ces chaumières du Faouët, à l'Ouest, et ces maisons de Plumelec, Malestroit et Questembert vers l'Est. Pourtant, nous les reconnaissons toutes comme bretonnes.



Quistinic — Le Hant

Photo Inventaire



Quistinic — Coëtgerant

Photo inventaire

Ce sont tantôt des maisons isolées, tantôt des hameaux — ici appelés villages — qui se serrent parfois autour d'une humble chapelle. Ces hameaux ne donnent pas une impression de désordre car les maisons y sont orientées presque toutes au Sud et au Sud-Est. Souvent ce sont des maisons en barue, ou longères. Parfois elles sont encadrées d'aires à murets bas (dont beaucoup ont été détruits depuis vingt ans).

Traversant les siècles, les caractéristiques de la maison bretonne sont à peu près constantes :

plan rectangulaire ;

toit à deux pentes égales ;

pentcs plus ou moins fortes selon les lieux, les époques ou la nature de la couverture.

Le toit est fait d'ardoises, ou de chaume. Souvent l'on est passé du chaume à l'ardoise, ce qui ne va pas sans difficultés, le bâtiment en porte encore des traces. (La tôle, bien que raide, a pour mérite de sauver les murs de la ruine).

En pays breton, le toit est toujours « pris dans le pignon », c'est-à-dire protégé par une chevronnière.

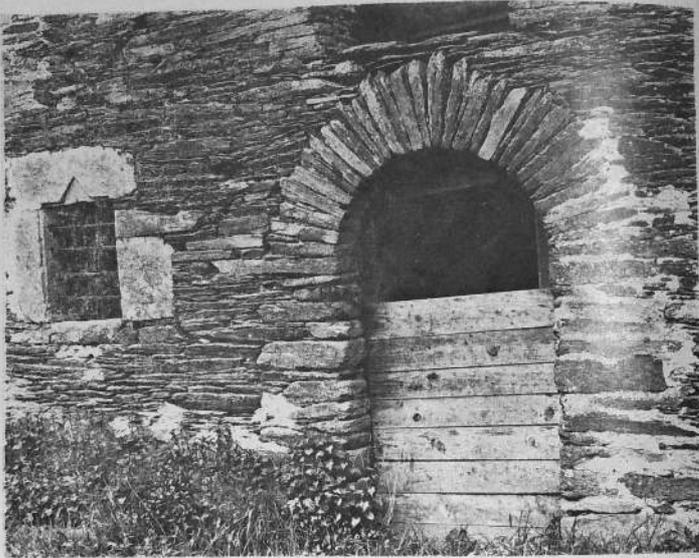
Les cheminées, aux souches parfois décorées, font partie du pignon qu'elles prolongent.

Les pignons sont aveugles, ou très peu percés.



Ploermel — Bezon

Photo inventaire



Plœrmel — le chêne

Photo inventaire

Les ouvertures sont très soignées, parfois datées, et très souvent sculptées, sculptées selon le siècle, le type local ou la fantaisie de l'artisan. Ici un arc segmentaire (assez récent), là des accolades d'époques variées, des anses de panier, compliquées ou non d'accolades.

Les joints sont peu accusés, ou même inexistant grâce à l'habileté du constructeur et à la qualité des matériaux.

Le crépi est général sur la côte, sauf pour quelques très belles maisons. Ailleurs, il ne se fait guère que là où le matériau, très pauvre, le réclame.



Carnal-Vras — Le Fauët Photo Delalay



Poul-Feton — Quistinic Photo Delalay

Ces caractéristiques générales varient selon les lieux, selon les époques, et selon la fantaisie du bâtisseur.

Variation selon les lieux car la maison bretonne reste en rapport étroit avec le sol : on la construit, on la couvre selon ce que fournit le terroir ; ici en granit, là en schiste, ici en grosses pierres, là en petites ; si la pierre manque pour un linteau, on le fait en bois ;

Variation selon les époques : le XVIème, le XVIIème ont plus de liberté que le XVIIIème et surtout le XIXème... Mais les ouvertures n'ont pas été faites au hasard. Elles sont groupées et composées ;

Variation selon la fantaisie du bâtisseur, la richesse du terroir, ou celle du propriétaire. On a un plus bel appareil ici ; on construit plus haut là ; on soigne davantage les détails ailleurs.

Les petits **manoirs-fermes**, avec leurs trous à pigeons, leurs fenêtres à meneaux, en sont un exemple.

Mais partout l'harmonie est faite de l'accord entre le bâtiment et les courbes du terrain, entre les différents volumes (volume du toit et volume de la façade), et sur la façade, entre les pleins et les vides.



Saint-Philibert — Kerroch

Photo Delalay

On a parfois laissé aux bêtes la maison que l'on n'occupait plus. De ce fait, l'**étable** est souvent très belle, parce qu'ancienne.

Les **granges** à cidre, belles aussi, sont souvent du XVIIIè siècle.

Mais son charme, la maison morbihannaise le doit aussi à d'autres éléments : les **fours** au ventre arrondi

les puits, aux formes si variées qu'à eux seuls ils mériteraient une attention particulière, les **auges** de pierre servant d'abreuvoir,

les **niches** à chien. Ainsi à Lanvaudan, une curieuse niche de granit est décorée d'une tête de lion, sculptée,

les **escaliers** extérieurs, aux belles marches souvent monolithiques, et qui sont soit accolés au pignon, soit beaucoup plus souvent, parallèles au mur principal, ou encore, perpendiculaires à la façade.



Lanvaudan

Photo Delalay

Cet habitat, admirable dans sa diversité, est aujourd'hui menacé de destruction. Tantôt il s'écroule, faute d'entretien ; Tantôt il est dénaturé par des transformations désolantes ; Tantôt il est pillé, ou vendu en pièces détachées ; Ou encore, pourrait-on dire, tué par ce qui l'entoure.

Pourtant, on commence à savoir dans les campagnes, qu'il est beau, et qu'il ne faut ni le laisser crouler, ni le dénaturer. Une maison, c'est un témoignage du passé. C'est aussi une valeur pour aujourd'hui, même sur le plan économique.



Kernevest - Saint-Philibert

Photo inventaire

Mais la vie a changé, les besoins des hommes eux aussi ont changé. **Alors restaurons !** « Il est toujours possible (c'est un architecte qui parle) d'aménager les demeures anciennes pour y apporter le confort intérieur et pour les adapter à la vie que l'on veut y mener ». Pour cela, il faut « écouter la maison ». Il faut d'abord la regarder dans son cadre de nature voir comment elle s'y implante. Et puis, (dit encore Albert DEGEZ) se laisser guider par le bâtiment. Même en ruines, il livre ses secrets. Il faut comprendre comment il a été fait ».

S'il faut ouvrir des fenêtres, ou une porte, ajouter un appentis, éclairer un grenier, on ne doit le faire qu'avec respect. Pourquoi si souvent, percer de grandes ouvertures que l'on obstruera ensuite par de la menuiserie.

rie Les meilleures restaurations sont celles qui transforment le moins possible et la pente du toit, et la nature de la couverture, et la disposition des ouvertures. Celles aussi dont les couleures restent traditionnelles.

La maison bretonne, résultat du travail manuel, mais aussi de la pensée et du goût de maintes générations peut nous faire retrouver une sagesse.

Mériter nos joies, et par là les dépasser, n'est-ce pas ce qui nous manque souvent, à nous qui voulons tout faire vite ? La maison bretonne, faite pour durer parce qu'elle était faite lentement, peut nous aider à retrouver un art de vivre.



Plœrmel - La Boudemois

Photo inventaire

L'EXPOSITION SUR LA RESTAURATION DE L'HABITAT RURAL

Réalisée pour l'UMIVEM et Tiez-Breiz par Albert DEGEZ, Jean-Michel et Yves DUBOST, Guy le HUIDOU, Yves GUILLOU.



Locmaria - Belle-Ile

Photo inventaire

Réalisée en double exemplaire, cette exposition a été présentée au cours de l'été, du 1^{er} au 8 Juillet à Pontivy et à Port-Louis, du 8 au 15 Juillet à Plœmeur ; à Pénestin, du 15 au 21 Juillet dans le pays de Baud et la presqu'île de Rhuys, du 21 au 8 Août dans le pays de Baud et à Damgan, du 8 au 16 Août dans le pays de Baud et à Lizio, du 16 au 26 Août à Saint-Aignan et dans la presqu'île de Rhuys, du 26 Août au 3 Septembre, à Guer, du 31 Août au 8 Septembre à Plœren, du 3 au 10 Septembre à Rieux. Plus récemment, elle a figuré à la Foire-Exposition de Pontivy et dans le hall de la Chambre d'Agriculture, à Malestroit, à Mauron, au Lycée Agricole de Pontivy.

A en croire les témoignages qui nous ont été laissés et dont voici quelques exemples, elle a été accueillie avec faveur par les gens les plus divers.

« Très belle exposition qui nous donne une image réelle de la Bretagne. Il serait dommage de ne pas restaurer tous ces lieux pittoresques » ;

« Heureux pays qui prend conscience, encore en temps utile, de la splendeur de l'habitat rural » ;

« Félicitations. Excellent travail. Il reste encore beaucoup de richesses à découvrir dans notre Morbihan » ;

« Très intéressante exposition dont le but est évident : garder à l'habitation bretonne sa caractéristique » ;

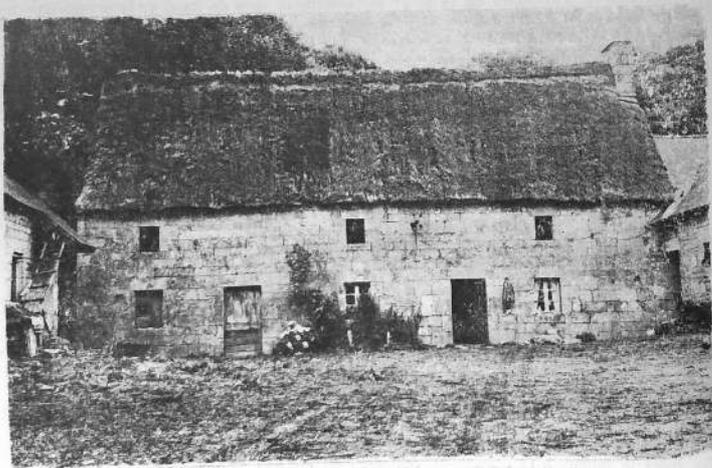
« Exposition intéressante, mais peut-être manquent des vues sur l'intérieur des maisons bretonnes anciennes, ainsi que des images choquantes ».

Déjà, elle a été retenue, en divers points pour l'hiver prochain et nous la tenons à la disposition des groupes ou des institutions qui nous en feraient la demande et notamment des écoles.



en Bieuzy

Photo Delalay



Plærdut — Kermarquer

Photo inventaire



Kergloise en Persquen

Photo Delalay



en Bieuzy

Photo Delalay



St-Yves de Bubry

Photo Delalay



Saint-Quien en Quistinic

Photo Delaloy



St-Yves de Bubry Photo Delaloy



St-Yves de Bubry Photo Delaloy

« Une maison a une âme, celle de ceux qui y vivent.
 Une ruine possède l'âme de ceux qui y ont vécu.
 D'une maison restaurée doivent émaner les sentiments de son occupant ».

Y. DUBOST

RESTAURER OU RECONSTRUIRE

Nous faisons nôtres les considérations exprimées par le rédacteur d'Ouest-France (Vannes, le 13 Octobre 1978).

« Peut-on tenter de réconcilier le beau avec l'utile en matière d'habitat rural ? C'est un peu la question que pose l'exposition réalisée par l'UMIVEM en collaboration avec TIEZ BREIZ et à laquelle ils répondent affirmativement : il est possible de mettre en valeur, en matière architecturale, tout ce qui est beau dans les habitations rurales traditionnelles par une restauration réussie. Il est de plus possible d'y intégrer les éléments actuels du confort... »

Là où le bât blesse, c'est qu'on obtient plus facilement des crédits pour faire du neuf que pour restaurer l'ancien, et les nouveaux propriétaires, au moment de l'acquisition, ont plus de facilités que les anciens. A partir de là, rien d'étonnant que les vieux bâtiments soient mis en vente et que l'agriculteur veuille faire construire. S'il voulait restaurer, les prêts lui seraient accordés au taux du marché, sauf à bénéficier d'un plan d'épargne-logement.

Mais la question financière n'est pas seule en cause, d'autant que, malgré la différence des taux, la restauration, à surface et confort équivalents, revient souvent moins cher que la construction. Souvent les artisans poussent à la casse, préférant le neuf. Le rural accepte parce que faire construire, c'est rejoindre d'une certaine façon le citadin et une certaine image de la "modernité".

En somme, à force de l'avoir tous les jours sous les yeux, le rural ne voit pas la valeur et la beauté de son habitat ; peut-être manque-t-il de confiance en lui-même pour accepter cet héritage, en l'adaptant. On voit ainsi importer, en pleine campagne, un type de maison banlieusarde, surélevée, avec garage en sous-sol, pièces à vivre en hauteur. Maison acceptable en ville ou à proximité, ne serait-ce qu'à cause du prix du terrain, mais inadaptée au monde rural. Là, les anciens abris utilitaires peuvent permettre un agrandissement de l'habitation ; là, la maison doit être de plain-pied, basse et protégée.

Dans bien des cas, la restauration et l'adaptation des bâtiments existants représentent la formule la plus rationnelle et la plus moderne. Souvent la plus économique aussi ».

L'exposition est réalisée à partir de panneaux, de photos, de plans et de schémas. Avec un inventaire rapide des divers types de maisons à travers le département et des divers matériaux utilisés : plutôt le granit de l'ouest, plutôt le schiste ailleurs ; maisons de plain-pied protégées des vents et se prolongeant par les bâtiments des animaux, intégrés réellement au paysage autant par l'emplacement que par le choix des matériaux et les proportions de l'édifice ; maisons rationnelles dans leur simplicité ; utilitaires et belles, comme tout outil nécessaire.

La présentation passe en revue ce rôle des habitations, abris des hommes, mais aussi des bêtes et des récoltes, les différents matériaux mis en œuvre et les diverses parties des murs à la charpente et à la couverture.

La maison s'intègre aussi à un village dont un bel exemple est donné par CAHIRE, en Plougoumen, seul hameau « d'origine entièrement agricole du Morbihan inscrit parmi les sites pittoresques du département ».

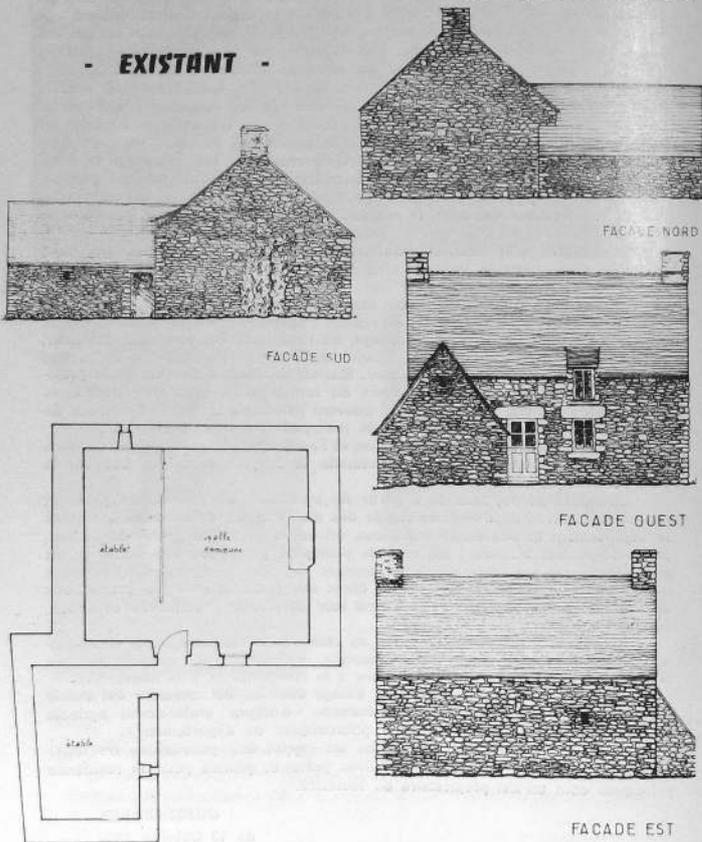
Enfin l'exposition se termine par un rappel des possibilités de financement des travaux de restauration avec prêts et primes pour la résidence principale dont on est propriétaire ou locataire.

OUEST-FRANCE
 du 13 Octobre 1978

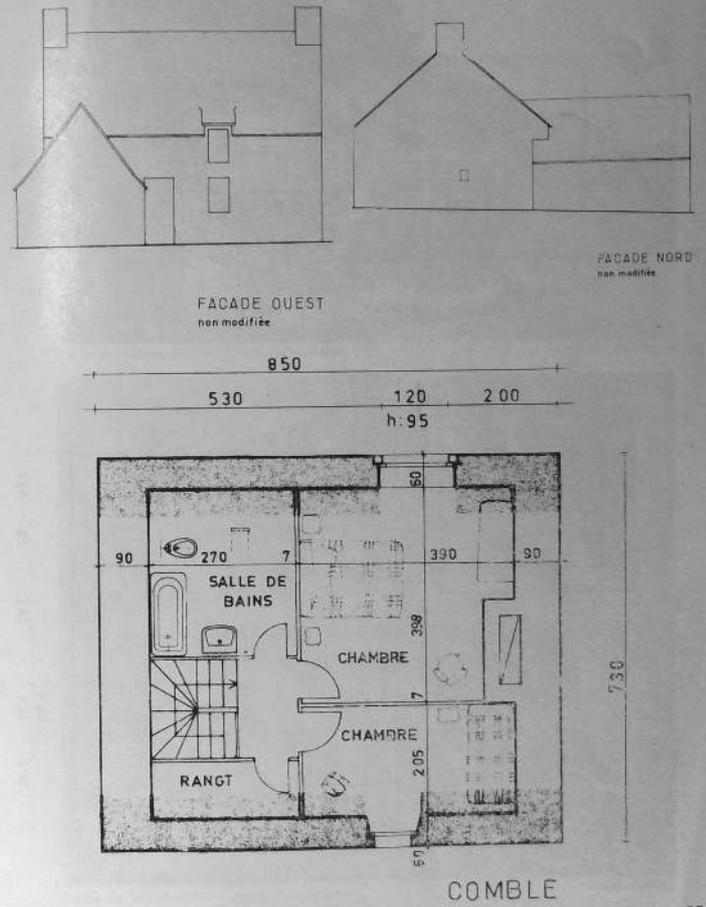
**PROJET DE RESTAURATION
EN
MORBIHAN GALLO**

par J.-M. et Y. DUBOST

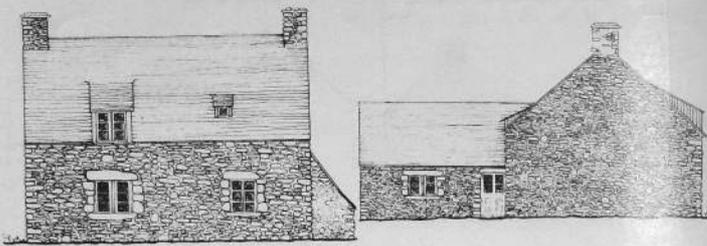
- EXISTANT -



PROJET DE RESTAURATION (suite)

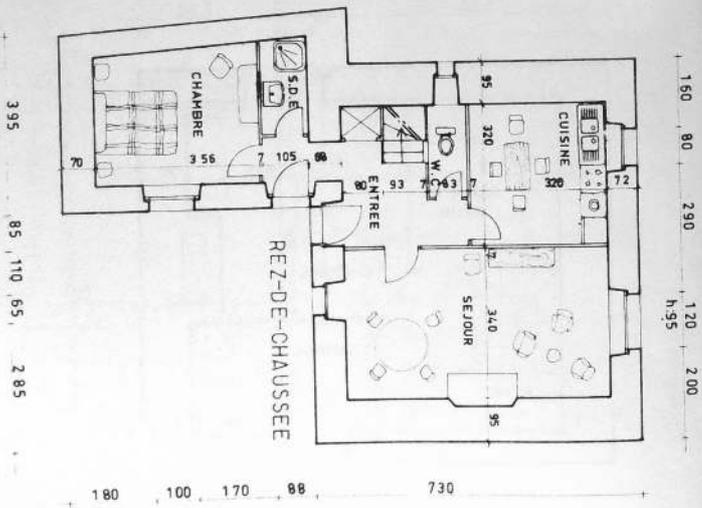


PROJET DE RESTAURATION (suite)



FACADE EST

FACADE SUD



Bourg de Lonvaudan — Avant restauration

Photo inventaire



Bourg de Lonvaudan — Après restauration

Photo Delalay

LE FINANCEMENT

RESIDENCE PRINCIPALE DU PROPRIETAIRE

**AIDE POUR L'ACCESION A LA PROPRIETE : P A P

En 15, 18 ou 20 ans aux taux de 8,10 et 10,75 %
Montant selon les ressources, la famille, le logement.

PRETS

*CONVENTIONNE

En 5 à 20 ans au taux moyen de 11 % - 80 % du prix de revient
Réservé aux opérations d'intérêt général pour l'amélioration
seule.

DU CREDIT IMMOBILIER

En 12 ans aux taux de 5,50 et 9,40 % - Maximum 53 à 60 ans.

DES ORGANISMES BANCAIRES

Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, etc.

SOCIAUX

C.A.F., M.S.A., 1 % Patronal, CODALM.

EPARGNE LOGEMENT A L'AMELIORATION DE L'HABITAT RURAL : P.H.R.

20 % du coût des travaux - Maximum 10.000 F.

A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

V. PHR mais accordée en opération d'intérêt général.

A L'HABITAT AUTONOME DES JEUNES AGRICULTEURS

30 % du coût des travaux - Minimum 15.000 F.

A L'HABITAT POUR LES AGRICULTEURS

25 % du coût des travaux - Maximum 6.000 F.

*OUVRENT DROIT A L.A.P.L.

**UNIQUEMENT POUR LES OPERATIONS
D'ACQUISITION - RESTAURATION.

PRIMES

DES TRAVAUX

RESIDENCE PRINCIPALE LOCATIVE

PRETS

LOCATIF AIDE : P. L. A.

En 34 ans au taux de 50 % avec progression d'annuité de 32 ans
55 % du montant des travaux pour un particulier.

*CONVENTIONNE

— voir panneau ci-contre —

SUBVENTION

DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT A.N.A.H.

20 à 50 % des travaux - Location obligatoire pendant 10 ans.

PRIME

A L'AMELIORATION DE L'HABITAT LOCATIF

50 % de la subvention A.N.A.H. ci-dessus en complément.

GITE RURAL

PRETS

DU CREDIT AGRICOLE ET CREDIT HOTELIER DE L'ETAT

SUBVENTIONS

20 % des travaux maximum 10.000 F - Pour les agriculteurs.

DU DEPARTEMENT

20 % des travaux maximum 7.000 F - Pour les non-agriculteurs.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus
auprès du C.D.H.R.U.-C.A.L. - 7, Rue des Halles - B.P. 181 - 56005
VANNES Cédex - Tél. 54.03.47.

LES ECHANGES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

Le colloque se poursuivait l'après-midi par la réunion de trois groupes de travail sur des thèmes précis : l'un sur les problèmes techniques de la restauration, l'autre sur les problèmes esthétiques et psychologiques, le troisième sur les problèmes financiers.

Résumons ici le travail pratique fait par le groupe qui étudiait les problèmes financiers de la restauration (1).

Le législateur n'a pas vu qu'il provoquait, par la différence criante entre l'aide à la construction et l'aide à la restauration (2), à la fois un gaspillage de terre agricole (pour faire du neuf on gâche du terrain) et un considérable gaspillage esthétique (pour faire du neuf, souvent quelconque, on laisse crouler de l'ancien souvent très beau).

En effet, un propriétaire de terrain, marié, père de deux enfants, disposant d'un revenu de 50.000 F par an s'il **construit** pour 200.000 F et emprunte dans cette intention 160.000 F (3) aura une dette de 1.100 F par mois pendant deux ans et de 1.500 F par mois pendant onze ans, tandis que s'il **restaure**, sa dette sera de 1.900 F par mois pendant quinze ans.

Depuis ce colloque nous avons reçu de la Direction de l'Équipement les précisions suivantes :

- 1 — L'AIDE DE L'ÉTAT au Logement n'est octroyée qu'aux personnes dont les revenus se situent sous un plafond de ressources et pour leur habitation principale (aucune aide de l'État pour les résidences secondaires).
 - 2 — Il faut distinguer les cas
 - **des propriétaires-occupant** : Dans ce cas c'est vrai, mais la Prime à l'Amélioration de l'Habitat (jusqu'à 10.000 F par logement) n'est pas négligeable. C'est moins vrai encore si le logement à restaurer se situe dans l'une des 77 communes de la liste ci-joint car, si son propriétaire a obtenu une prime à l'Amélioration de l'Habitat, il peut obtenir également un Prêt conventionné à un taux intéressant.
 - **des acquéreurs** : Dans ce cas c'est faux, car le Prêt P.A.P. est également consenti aux acquéreurs de vieilles maisons qu'ils restaurent.
 - 3 — **Pour le premier emprunteur cité** s'il obtient un P.A.P., il aura à rembourser : 1.143,68 F les 2 premières années ; 1.183,70 F la 3^e année ; 1.225,00 F la 4^e année ; puis on passe à la 5^e année en multipliant le chiffre de l'année précédente par 1,035 — ainsi de suite jusqu'à la 20^e année. Si ce propriétaire est éligible à l'A.P.L., ses remboursements correspondront à 25/30 % de ses revenus.
- Le **deuxième emprunteur cité** n'a pas le même statut que le premier et dans ce cas la comparaison n'est pas possible.

Tant qu'existera cette disparité, il est vain d'espérer que les gens aux revenus modestes puissent envisager des restaurations. Il faut demander sur ce point la justice. Et ne serait-il pas juste aussi que la taxe locale l'équipement soit moins forte en cas de restauration (4) ?

Un autre groupe a demandé que dans tous les départements se mette rapidement en place l'aide architecturale prévue par la loi. « Que l'on aide ceux qui veulent restaurer, au lieu de les décourager comme le font encore trop d'entrepreneurs, à dire vrai mal outillés pour la restauration » (5).

Mais surtout, que ceux qui ont restauré acceptent de faire profiter les autres de leur expérience. Qu'ils laissent visiter leur maison, qu'ils expliquent leurs démarches, qu'ils acceptent de montrer leurs comptes. C'est ainsi qu'ils proposeront de ces « modèles » dont le professeur Mussat entretenait le colloque.

Du même coup, les artisans qui veulent et savent restaurer seront encouragés, et leurs secrets ne se perdront pas.

4 — **ATTENTION** : la T.L.E. n'est due que lorsqu'il y a création de surface habitable

5 — C'est surtout une question de QUALIFICATION des ouvriers :

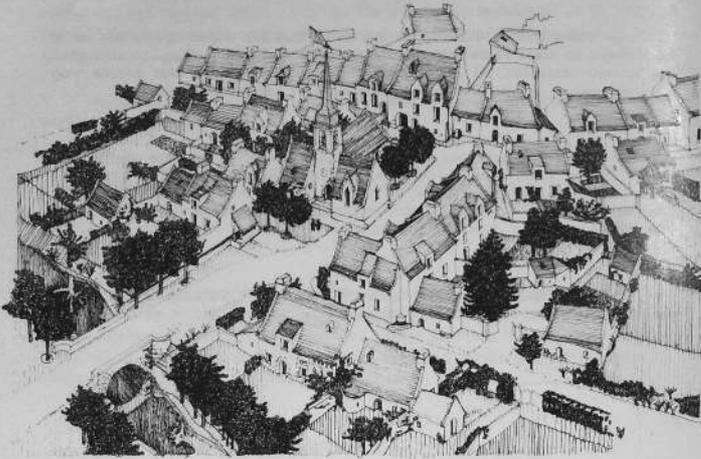
Il faut de **petites unités** regroupant tous les corps de métiers :

— que le peintre soit également plâtrier,

— que le plombier soit également chauffagiste, électricien et plâtrier.

LES LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION

La maison individuelle a connu, ces dernières années, un développement considérable dans notre région, marquée de longue date par la prédominance de ce type d'habitat, traditionnellement groupé en hameaux et villages.



Les terrains bien situés en agglomération se raréfiant progressivement, les besoins créés par cet engouement n'ont pu être satisfaits qu'au prix d'une certaine dispersion des constructions au gré des routes et des chemins — « mitage » de moins en moins acceptable — mais aussi à la faveur de nombreux lotissements et groupes d'habitations créés. (Le Finistère est à cet égard le premier département français par le nombre des lotissements approuvés et le Morbihan n'est pas loin).

Le lotissement, producteur de terrains à bâtir équipés dans un cadre contrôlé et cohérent, tel est son principal intérêt.

Cependant, lorsque l'on regarde les réalisations sur le terrain, force est de constater qu'elles présentent rarement le visage attachant de nos anciens groupements villageois. Pour quelles raisons ?

Pourquoi un lotissement ne peut-il être comme un de nos villages traditionnels ?

Citons pêle-mêle quelques-unes des causes :

- localisation irrationnelle de certaines opérations, même communales, trop loin du centre et de ses équipements, d'où difficultés d'intégration à la vie de l'agglomération et absence de sentiment d'appartenance pour l'habitant,
- ségrégation exagérée des fonctions, réduisant le lotissement aux seules habitations, en y interdisant la moindre activité commerciale ou artisanale,
- découpage uniforme et systématique du terrain, en vertu du principe, que l'acquéreur moyen désire une parcelle de dimensions et de forme déterminées en vue d'une implantation au milieu du lot.
- les motivations du lotisseur, qui ne se préoccupe pas toujours du cadre de vie des futurs habitants, soucieux avant tout de rentabilité,
- absence de la dimension du temps « qui arrange bien les choses » ce qui confère fatalement un caractère artificiel et inachevé à tout ensemble nouveau...

Alors, comment faire ? Quels remèdes ?

Tout d'abord mentionnons la récente réforme des lotissements (décret du 26 Juillet 1977), qui a fourni un nouveau cadre juridique, plus souple et plus efficace, visant à considérer le lotissement comme une « véritable opération d'urbanisme » destinée à créer un quartier d'habitation et non une simple opération foncière.

Partant de cette base, une patiente et tenace action de sensibilisation doit être entamée, en premier lieu, vers les lotisseurs, publics et privés, puis vers les futurs candidats constructeurs.

Aux premiers, il convient de faire sentir leurs responsabilités face à l'environnement, bâti ou naturel. Quitte à enfoncer quelques portes ouvertes, voici des thèmes de réflexion à l'attention des lotisseurs :

le choix du terrain et son adaptation au programme à réaliser est primordial : n'importe quel terrain n'est pas bon à lotir !

le programme doit, dès le départ, être conçu en vue d'éviter les ensembles uniformes : il faut **mêler**, si possible, **groupes d'habitations** locatives ou non, **terrains à bâtir** de taille et de configuration variées, **terrains d'accueil pour activités sans nuisances** ou des **équipements collectifs**, etc...

le respect du site est une des conditions de la réussite : la **topographie et l'orientation** doivent guider la composition, la **végétation initiale**, irremplaçable à bref délai, peut animer les espaces, le **bâti ancien** peut servir de référence architecturale le cadre urbain est inconcevable sans continuité du bâti : il est indispensable, dans tout ensemble de quelque importance, de recréer **des rues et des places** propices à l'animation et aux échanges, faute de quoi l'on n'obtiendra que banlieues sans âme

le **piéton** doit être **privilegié** à l'intérieur du quartier, des itinéraires particuliers plantés peuvent, le cas échéant, être prévus

l'**architecture** des constructions devrait faire l'objet d'un suivi dans le temps, plutôt que de règles édictées a priori : les **clôtures** en revanche, doivent obéir à une discipline rigoureuse

la viabilité générale doit être fonction de la composition urbaine et non de normes aveugles : les **réseaux techniques** (E.D.F., P.T.T., etc.) **souterrains** ne sont pas hors de prix, si l'on rapporte le surcoût au prix du lot plus la maison

la disposition des terrains et l'implantation des constructions devraient permettre de réserver des espaces pour **planter des grands arbres**.

Quant au candidat constructeur, fuyant souvent les inconvénients d'un collectif mal conçu, il faut lui faire admettre que le voisin n'est pas une nuisance, un pestiféré dont on s'écarte à tout prix ; si l'on prend soin de l'isolation phonique, si l'on préserve l'intimité de vues indiscrettes, la continuité des constructions, loin de constituer une déchéance, peut être l'expression de la solidarité dans un quartier harmonieux, en même temps qu'une source d'économies importantes.



G. MAGYAR

Architecte D.P.L.G.

QUESTIONNAIRE DE L'UMIVEM AUX MUNICIPALITÉS DU MORBIHAN

CANTON de : COMMUNE de :

Superficie : Nombre d'habitants — en cours d'année :

— en juillet/août :

SITES

- Avez-vous, dans votre commune, des sites que vous jugez assez beaux pour être protégés, et qui ne le sont pas ?
- Aimerez-vous être aidés pour les délimiter pour les faire connaître et reconnaître
- Avez-vous un P.O.S. prévu ? publié ? approuvé ?
- Souhaiteriez-vous qu'une association participe à l'élaboration de ce P.O.S. ?
- Souhaiteriez-vous que la population soit largement consultée ?

AGRICULTURE

- Nombre d'exploitations agricoles — Il y a 10 ans :
- Aujourd'hui :
- Superficie moyenne de ces exploitations — Il y a 10 ans :
- Aujourd'hui :
- Age moyen des exploitants — Il y a 10 ans :
- Aujourd'hui :
- Nombre d'élevages industriels

	Il y a 10 ans	Aujourd'hui	Prévus
● Aviculture
● Porcs
● Autres

- Si le remembrement a été fait :
 - A quelle date :
 - A-t-il été précédé d'une étude écologique :
 - A-t-il été articulé à un P.O.S. :
 - Nombre de kilomètres de haies abattues :
 - Nombre de kilomètres de haies restantes :
 - Nombre de kilomètres de haies replantées en conifères :
 - Nombre de kilomètres de plaies replantées en feuillus :
 - Nombre de kilomètres d'anciens chemins détruits :
 - Nombre de kilomètres d'anciens chemins gardés :
- Avez-vous fait de la replantation dans les landes :
- Aimerez-vous une documentation à ce sujet :
- Avez-vous sur la commune des ruisseaux et rivières « rectifiés » : Nombre de kilomètres :
- Avez-vous des ruisseaux et rivières nettoyés par des associations : Nombre de kilomètres :
- Si le remembrement est prévu, pour quelle date :
- Une étude écologique est-elle envisagée :
- Une étude écologique a-t-elle eu lieu :
- Existe-t-il sur le territoire de votre commune un réseau de vieux chemins :
- Si oui, pouvez-vous nous dire sa longueur approximative :
- Si oui, est-il aménagé en circuit équestre : ou pédestre :
- Souhaiteriez-vous le voir aménagé : ou étendu : ou amélioré :
- Souhaiteriez-vous pour cela l'aide d'une association :
- Souhaiteriez-vous voir vos circuits figurer sur un guide à paraître en 1979 :
- Savez-vous qu'il existe des subventions pour vous aider dans l'établissement de ces circuits :
- Avez-vous sur le territoire de votre commune, des marais : des zones humides :
- Certains ont-ils été comblés : Combien :
- Certains ont-ils été endigués : Combien :

- Avez-vous des dunes fossiles :
- Parvenez-vous à les protéger contre la circulation des voitures :
- contre le stationnement des caravanes :
- contre les dépôts d'ordures :

● Campings

- En avez-vous de municipaux : Nombre de places :
- de privés : Nombre de places :
- Parvenez-vous à maîtriser en été le camping sauvage :
- Parvenez-vous à faire respecter les règlements sanitaires :
- Aimeriez-vous être aidés dans cette tâche : comment : (arrêtés municipaux par ex.)

● Patrimoine architectural

- Combien aviez-vous de chapelles il y a 10 ans :
- Combien en avez-vous aujourd'hui :
- Quel est leur état ?

Nom de la fontaine de quelle époque	Bon état	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

- Combien aviez-vous de fontaines il y a 10 ans :
- Combien en avez-vous aujourd'hui :
- Quel est leur état ?

Nom de la chapelle de quelle époque	Bon état	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

- Combien aviez-vous de calvaires il y a 10 ans :
- Combien en avez-vous aujourd'hui :
- Quel est leur état ?

Nom du calvaire de quelle époque	Bon état	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

- Des associations s'intéressent-elles à l'un de ces monuments :
- Quel est leur nom :
- Depuis quand s'y intéressent-elles :
- Vos relations avec ces associations sont-elles fréquentes, rares, plutôt bonnes, plutôt mauvaises :
- La municipalité a-t-elle suscité la création de telles associations :
- Les encourage-t-elle :
- Avez-vous une commission extra-municipale qui s'occupe de ces questions :
- Si oui, depuis quand :
- Fonctionne-t-elle à votre satisfaction :

- Avez-vous 1 ou plusieurs (combien :) châteaux sur votre commune :

Nom du château de quelle époque ?	Est-il propriété privée	propriété communale	occupé plus d'un mois/an	En quel état		
				Bon	Mauv.	T. Mauv.
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

● Avez-vous un ou plusieurs (combien :) manoirs-fermes sur votre commune :

Nom du manoir de quelle époque ?	Est-il occupé	Est-il utilisé comme ferme	L'occupant est-il propriétaire	S'intéresse-t-il à l'entretien autrement que de façon utilitaire	En quel état		
					Bon	Mauv.	T. Mauv.
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

● Depuis une dizaine d'années, combien de ces manoirs ont-ils été abandonnés :
repris :
restaurés :

- Ces restaurations vous semblent-elles intéressantes pour la commune :
- Vous est-il arrivé d'avoir à dissuader le propriétaire ou le locataire de construire trop près :
- Aimerez-vous qu'il soit conseillé :
- Eventuellement qu'il soit aidé dans l'entretien d'un bâtiment :

● **L'église paroissiale** est-elle belle : de quelle époque : en bon état :
bien protégée contre les vols :

Savez-vous que le Ministère de l'Intérieur dispose de subventions pour son entretien ?

- L'entretien de votre église et de ses abords vous posent-ils des problèmes particuliers :
- Si des raisons d'hygiène, ou de place, vous ont contraint à déplacer votre cimetière, l'avez-vous complètement remplacé par un parking, ou au contraire avez-vous conservé un jardin suffisant pour garder ainsi à l'église son environnement :

- **L'architecture traditionnelle** de votre commune est-elle particulièrement belle :
- Avez-vous pu inciter les propriétaires à la respecter :
- ou n'avez-vous jamais eu le temps de vous en occuper :
- Souhaiteriez-vous recevoir un livre (actuellement en cours d'édition) qui vous permette de conseiller vos administrés sur le problème de la restauration sans les entraîner dans des dépenses excessives :

● Savez-vous combien, depuis une dizaine d'années, de maisons rurales dans votre commune,

- ont été abandonnées :
- ont disparu :
- ont été restaurées dans le respect de leur originalité :

● Votre commune est-elle riche en souvenirs archéologiques :

- Menhirs :
- Dolmens :
- Lechs :
- Tombelles, tumulus, etc... :

● Construit-on beaucoup sur le territoire de votre commune depuis dix ans :

- Particuliers :
- Lotissements :

● Les constructeurs sont-ils conscients du fait que leur maison n'est pas seulement un objet qui leur appartient, mais une chose qui est vue de tous et qui, par conséquent, mérite d'être étudiée de façon à ne pas nuire au paysage :

- Avez-vous la possibilité de les aider pour des conseils d'architecture :
 - Sur les matériaux à employer :
 - Sur le style de la construction :
 - Sur l'implantation de la construction :
 - Sur le respect de la végétation existante :

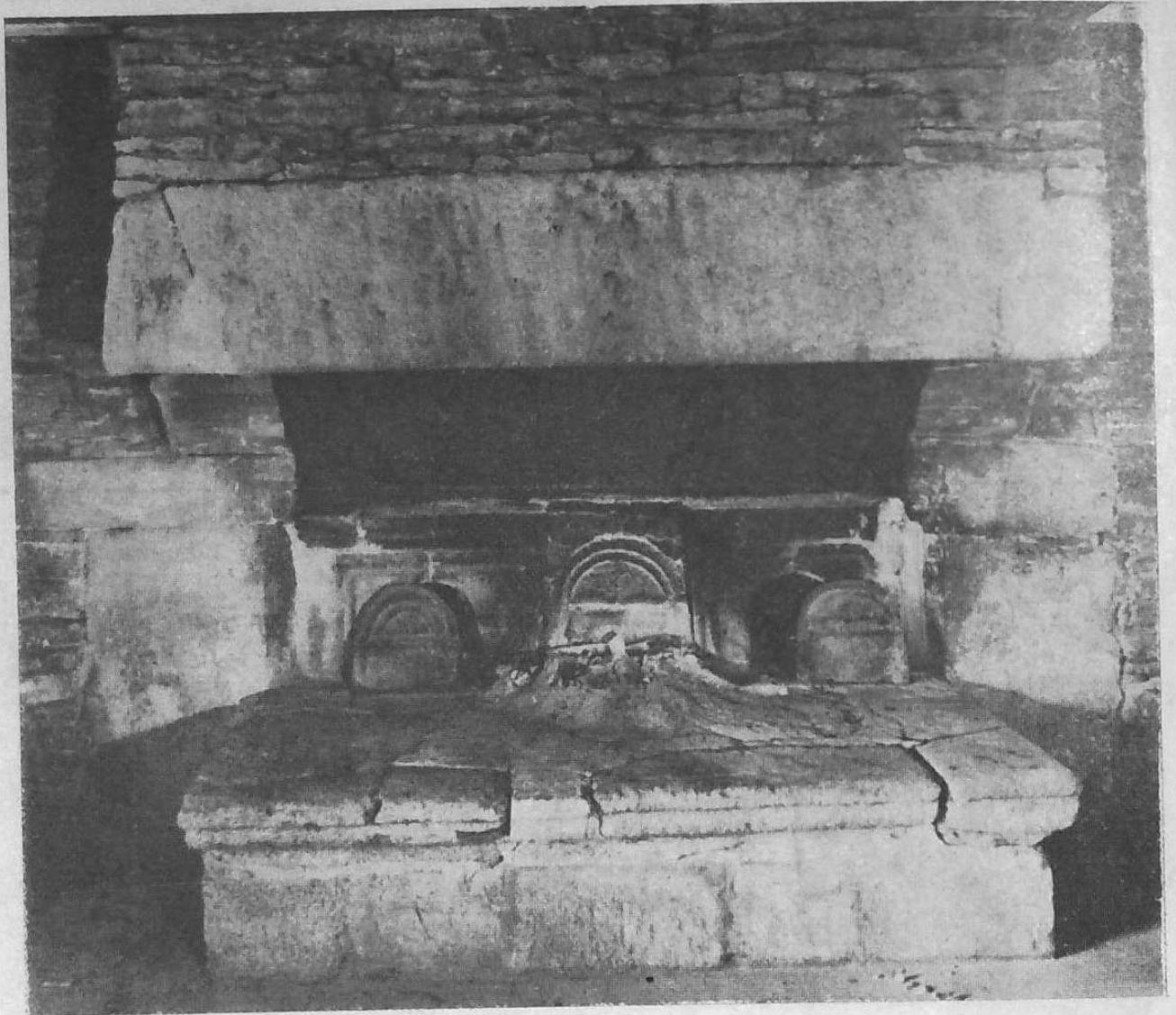
- Parvenez-vous à inciter les candidats constructeurs à la discrétion dans les clôtures, et à utiliser autant que faire se peut les murs ou talus existants :

- Avez-vous sur votre commune une station d'épuration des eaux :
- Fonctionne-t-elle convenablement :
- Pour les déchets et ordures, disposez-vous d'une décharge contrôlée municipale : ou inter-municipale :
- Avez-vous une usine de traitement des ordures :
- Aimeriez-vous en avoir une communale : inter-communale :
- Pour l'entretien de vos bords de chemins, avez-vous une machine : communale : inter-communale :
- Aimeriez-vous une documentation à ce sujet :



Plœrmel — Grand Pré

Photo Inventaire



Quistinic — Kerquenal

Photo inventaire